

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Impacts du Covid-19 sur les entreprises : une enquête GIMELEC riche d'enseignements

Paris – le 3 avril 2020 - Les conséquences du Covid19 sur les entreprises sont aujourd'hui connues de manière générale : baisse d'activité voire fermetures de sites. Parce que chaque industrie est unique, **le GIMELEC a lancé auprès de ses adhérents de la filière électronumérique une enquête pour mieux connaître les ressorts de cette crise sur le terrain.** Un passage obligé pour définir le meilleur traitement pour sortir au mieux de cette crise économique profonde, conséquence de la pandémie du Covid-19.

Une activité globalement en forte baisse avec quelques exceptions

Les entreprises répondantes observent en moyenne, pour la semaine du 23 au 27 mars, une chute de 61% de leurs activités avec néanmoins des situations très diverses : certaines sont à l'arrêt quand d'autres, pour l'instant, sont faiblement impactées. Cela peut notamment s'expliquer par le maintien de certains marchés critiques et en particulier ceux des industries agroalimentaire, pharmaceutique et de la santé en générale dont la maintenance des installations électriques des hôpitaux. Côté énergie et à l'image du BTP, l'activité auprès des gestionnaires des réseaux d'électricité s'est effondrée, ces derniers cessant les chantiers en cours au profit de la continuité de leurs missions d'opérateurs d'intérêts vitaux (OIV).

Finalement, les clients industriels et les marchés à l'export, bien qu'étant eux-mêmes en récession, demeurent des contributeurs essentiels à la continuité partielle des activités des adhérents du GIMELEC.

Les fonctions les plus impactées par la crise au sein des entreprises sont, sans surprise, les services de maintenance et la fabrication étant donné les contraintes de protection des salariés concernés.

Sites industriels : quelles dynamiques pour maintenir l'activité ou l'arrêter ?

L'enquête l'illustre parfaitement : à chaque entreprise sa situation particulière. Plusieurs points communs apparaissent néanmoins :

- Le souci de protection des salariés, première priorité des chefs d'entreprises, est la principale cause « interne » de ralentissement ou de fermeture d'un site ;

- La première cause « externe » est quant à elle la baisse des commandes de la part des clients. Autres causes identifiées comme importantes, les difficultés vécues par les fournisseurs amonts des entreprises du GIMELEC ainsi que les ruptures de chaînes logistiques.

Concernant les sites fermés, une majorité des répondants n'envisage pas de reprise avant au minimum 2 semaines, un nombre significatif envisageant même d'attendre la fin de la période de confinement.

De fortes attentes notamment vis-à-vis de l'Etat

L'enquête fut enfin l'occasion pour les adhérents d'exprimer leurs attentes. Elles sont claires et concordantes vis-à-vis de l'Etat en tant que régulateur mais aussi en tant qu'acteur économique.

Tout d'abord, les dispositifs exceptionnels mis en œuvre par le gouvernement et salués par le GIMELEC doivent demeurer simple d'usage et s'avérer fiable ! C'est essentiel pour permettre aux chefs d'entreprises de se concentrer sur la continuité de leur activité et sur la préparation de la sortie de crise. Une attention toute particulière doit être accordée aux PME, notamment dans le secteur du bâtiment ainsi que dans la filière des transports, maillon essentiel de toute chaîne d'approvisionnement.

De plus, l'enquête du GIMELEC révèle une attente forte de directives claires et volontaristes de la part de l'Etat sur les activités qui peuvent ou doivent être maintenues dès lors que la protection des salariés est assurée. Dès lors, en complément et sans nuire à l'approvisionnement des soignants, l'approvisionnement des entreprises en masques et gels hydroalcooliques est une condition nécessaire à la continuité de leur activité. La disponibilité de tests à grande échelle est jugée par ailleurs cruciale pour que les entreprises puissent s'engager dans la dynamique de la sortie de crise quand celle-ci se présentera.

Par ailleurs, l'Etat, en tant qu'acteur économique via la commande publique et les grands donneurs d'ordres dont il est actionnaire, est appelé à l'exemplarité en matière de délais de paiement. Il peut également mieux valoriser les filières courtes nationales pour contourner les ruptures des chaînes logistiques internationales.

Cette étude, que le GIMELEC réalisera désormais toutes les semaines, constitue une illustration supplémentaire de la nécessité de reconnaître, au-delà des secteurs dits stratégiques, **le caractère essentiel de la filière électronique, filière transverse qui fournit avec ses partenaires les équipements et services indispensables au fonctionnement des activités et infrastructures vitales à notre pays en temps normal comme en temps de crise.**

Enfin, cette enquête fait émerger un encouragement envers tous les acteurs économiques publics et privés à maintenir les commandes qui peuvent l'être, en partageant les éventuels surcoûts de stockage temporaire, à respecter les délais de paiement et plus généralement à faire preuve de solidarité.



A propos du GIMELEC

Le GIMELEC est le groupement des entreprises de la filière électronumérique en France. Ses 200 membres génèrent 15 milliards d'euros de CA depuis la France et emploient 67 000 personnes en France. Les adhérents conçoivent et déploient les technologies électriques et numériques pour le pilotage optimisé et sécurisé des énergies, des infrastructures, de l'industrie, des bâtiments et de l'électromobilité. A la conjonction de l'électron et de l'octet, l'engagement du GIMELEC en faveur de l'économie circulaire s'inscrit dans une volonté de développement des entreprises en France et à l'international. **Electrique, numérique et écologique, tel est notre futur ! Nous décuplons les énergies.**

Contact presse :

Joël VORMUS, Directeur Relations Publiques, jvormus@gimelec.fr, 06 12 73 63 00